



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCATION  
**16 MARS 2023**

DATE D’AFFICHAGE  
**16 MARS 2023**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Mars à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **18**  
VOTANTS : **19**

Excusés :

- **M. BOUTONNAT**, pouvoir à **Mme CHERVIN**,  
- **Mme VAZ**.

Absent :

- **M. MARTIN**.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION  
CONSEIL  
RÉGIONAL - SALLE  
BELLEVUE.**

Depuis 2016, la Région soutient massivement les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. Une nouvelle méthode d'action a été mise en œuvre pour accompagner les communes, plus directe, plus rapide, plus proche des habitants. En faisant d'importantes économies de fonctionnement, la Région a concentré son action sur le soutien aux investissements, pour accompagner des projets concrets qui améliorent le quotidien des habitants partout en Auvergne-Rhône-Alpes et qui sont construits en lien étroit avec les élus locaux.

Aujourd'hui, la politique régionale d'accompagnement des territoires évolue et des dispositifs sont mis en place pour soutenir les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Ces dispositifs poursuivent 5 objectifs principaux :

- Redynamiser les centres bourgs et les centres des villes moyennes ;
- Agir pour le maintien et le développement des services de proximité dans tous les territoires de la région ;
- Développer une offre de santé adaptée et complète partout sur le territoire ;
- Privilégier le recyclage du foncier à la consommation de nouveaux espaces ;
- Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie des villes, pour prioriser l'implantation, en centre-ville, de commerces de proximité.

La Commune souhaite agrandir la Salle Bellevue, lieu de restauration scolaire, Ce projet peut être déposé au titre du dispositif de financement du Conseil Régional. Le montant des travaux est actuellement fixé à 488 841 € HT.

Le Plan de financement est établi comme suit :

- Conseil Régional AURA :	91 000 €
- DSIL :	125 000 €
- Conseil Départemental :	90 000 €
- Fonds de concours ComCom :	52 000 €
- Autofinancement :	130 841 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le **22 MARS 2023**

Le Maire,

Publié ou Notifié  
le : **22 MARS 2023**

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

